



Aquitaine *spirit*

# Conseil Régional d'Aquitaine

~

**Service Artisanat Commerce  
Création Transmission d'Entreprise**





Aquitaine *spirit*

## Création d'entreprise

Le contexte de l'intervention du Conseil régional d'Aquitaine :

- Avec 11 500 créations pures en 2007, l'Aquitaine est la **quatrième** région française par le taux de création d'entreprise,
- Le taux d'**échec** reste cependant important avec la disparition d'une entreprise sur deux 5 ans après la création.

Le Conseil régional oriente ses interventions vers l'**accompagnement** et le **financement** afin d'encourager la dynamique de la création tout en améliorant le taux de pérennité des entreprises créées.





Aquitaine *spirit*

## Création d'entreprise

- 1) Soutien aux structures d'**appui** à la création d'entreprise
  - Technopoles : animation et investissement (30 % maximum)
  - Pépinières : investissements (30 % maximum), animation pour le RAPE (50% maximum)
  - Chambres de métiers : appui conseil et suivi (50 % maximum)
  - ADIE : fonctionnement
  
- 2) Aides au **financement**
  - Fonds aquitain de garantie : 70 % de prêts plafonnés à 500 000 €
  - Fonds de prêt des PFIL et du réseau Entreprendre (20 %)
  - Aide au Demandeur d'Emploi Créateur d'Entreprise (ADECE)
  - Aide à la Création d'Entreprise de Production ou innovante (ACEP) : 100 000 € en subvention ou 200 000 € en avance remboursable
  - Chéquier conseil : 50 % plafond 4 750 €



Aquitaine *spirit*

## Développement de l'artisanat

Le contexte de l'intervention du Conseil régional d'Aquitaine :

Les artisans sont confrontés :

- à un **environnement complexe** et en évolution permanente,
- à des difficultés pour couvrir certains de leur **besoins financiers**,
- à des problèmes de **recrutement**, alors qu'il existe des gisements d'emplois importants.

Le Conseil régional accompagne le **développement** des artisans en les aidant à **s'adapter**, à **recruter** et à accéder plus facilement aux **ressources financières**.





Aquitaine *spirit*

## Développement de l'artisanat

- 1) Actions **Filières** (Chambres de Métiers). Elles visent à engager réflexions et plans d'action pour aider les artisans à s'adapter aux évolutions de leur environnement (technique, réglementaire, commercial...). Filières en cours : éco-construction (bâtiment), viande, métiers d'art et services à la personne.
  
- 1) Aides à l'**emploi**
  - Aide régionale au premier emploi (5 000 €)
  - Aide au recrutement d'un agent d'encadrement dans les TPE de 5 à 15 personnes (50 % du salaire, plafond de 11 000 €)
  - Aide à la création d'emploi assortis d'une formation : 100 heures de formation, plafond de 11 000 €
  - Aide à la constitution de groupements d'employeurs
  
- 3) Aides au **financement**
  - Fonds de garantie Artisanat-TPE (SIAGI) : 70 % de prêts compris entre 7 500 et 100 000 € (investissements immatériels, BFR). Pas de caution personnelle
  - Prêt participatif de développement (OSEO) : prêts bonifié (TMO – 0,05) sans garantie compris entre 15 000 et 75 000 € avec 2 ans de différé.



Aquitaine *spirit*

## Transmission d'entreprise

Le contexte de l'intervention du Conseil régional d'Aquitaine :

- 37 000 dirigeants aquitains ont actuellement **plus de 55 ans**,
- un marché de la transmission beaucoup moins dynamique que celui de la création, avec en particulier un **manque de repreneurs** dans le secteur des TPE,
- depuis 3 ans, **1100** aides régionales mobilisées pour un budget de **11,5 M€**

Enjeu essentiel, la transmission est l'objet d'un **plan global** portant sur un meilleur accès au **conseil** et aux **financements** ainsi que sur la **formation** des futurs repreneurs.





Aquitaine *spirit*

## Transmission d'entreprise

### 1) Conseil

- Aide à l'évaluation (cédant+repreneur) : 80 % plafond 3 800 €
- Chéquier conseil (repreneur) : 50 % (80 % si salarié) plafond 7 600 €
- Fonds d'aide au conseil (cédant) : 50 % plafond 30 500 €

### 2) Financement

- Compte épargne transmission : 25 % plafond 5 000 €
- Prêts d'honneur (PFIL)
- Fonds aquitain de garantie (OSEO) : 70 % prêt plafonné à 500 000 €
- Aquitaine pré-garantie (SIAGI) : 70 % prêt plafonné à 100 000 €
- Aide à l'investissement : 15 % plafond 7 500 €
- Renforcement du fonds de roulement : plafond 80 000 € sub-200 000 € AR

### 3) Recrutement et formation

- Aide au recrutement du futur repreneur : 50 % plafond 11 000 €
- Bilan repreneur : 100 % du coût pédagogique
- Formation à la gestion d'entreprise (finance, management, commercial, juridique) : 100 % du coût pédagogique
- Formation spécifique : chèque qualification de 2 000 €